

Création de mares : RETOUR D'EXPÉRIENCE

N° PRAM: -

Commune: Aix-Villemaur-Pâlis et Neuville-sur-Vanne

Département : Aube (10)

Année de rédaction de la fiche : 2025

Création d'un réseau de mares sur le marais de la Vanne à Villemaur

OBJECTIF(S):

Cette opération s'intègre dans le cadre des préconisations de gestion inscrites dans le DOCOB du site N2000 « Marais de la Vanne à Villemaur ». Elle consiste en la création de 3 mares permanentes dont l'objectif principal est la restauration d'une végétation benthique à Characées (habitat prioritaire) et par la même occasion le développement de peuplements végétales et faunistiques typiques des marais tourbeux alcalins.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX ET ACTIONS RÉALISÉES:

Les travaux ont été réalisés début octobre 2007 par l'entreprise COTRET. Trois dépressions humides ont été repérées préalablement pour le creusement des mares et favoriser le maintien des eaux de surfaces.

- Les travaux devront être réalisés le 1er septembre et le 31 octobre 2020 (sous réserve de conditions météorologiques favorables)
- Pour limiter les impacts les engins mécaniques (pelleteuses, godets, etc.) doivent être adaptés à la nature du sol. Dans le cas présent, le choix s'est porté sur une pelle sur chenille pour limiter la portance ;
- Pour éviter toute contamination par des espèces exotiques envahissantes (EEE) et limiter la propagation de la chytridiomycose, l'ensemble du matériel utilisé (matériel thermique, engins, chaussures...) aura été préalablement désinfecté.
- Les travaux seront matérialisés et balisés sur le terrain par le CENCA et l'accès au chantier pourra être interdit en cas de sols trop humides, ce dont seul le CENCA est juge;
- Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytocides ni phytosanitaires ;
- Pas d'incinération au sol des végétaux coupés ;
- En cas de débroussaillage et/ou tronçonnage utilisation exclusive d'huile végétale ;
- Export de la matière végétale hors site ou sur des zones préalablement identifiées.

PHOTOS DU PROJET:

Mare 1 :





Mare 2 :



Mare 3 :



RÉSULTATS: SUCCÈS ET POINTS D'AMÉLIORATION:

Les mares sont fonctionnelles et se sont vu être rapidement colonisées par les Charas. Dès la deuxième année (2009), celles-ci ont colonisé la quasi-totalité du fond des mares (coefficient de Braun-Blanquet de 4 pour les trois mares). En 2010, les Charas recouvrent la totalité du fond des trois mares (coefficient de Braun-Blanquet de 5 pour les trois mares). L'espèce était tellement dynamique qu'elle a probablement empêché le développement d'autres espèces aquatiques. Cependant, les Charas ont totalement disparu des mares 1 et 2 en 2012 mais restent bien présents dans la mare 3 (coefficient de Braun-Blanquet de 5). En 2013, la mare 1 est légèrement recolonisée par les Charas (coefficient de Braun-Blanquet de 1). L'algue est toujours absente de la mare 2 et recouvre en quasi-totalité la mare 3 (coefficient de Braun-Blanquet de 5). En 2014, 25% de la mare 1 sont recouverts par les Charas. Elle est absente de la mare 2 depuis 2012. Le recouvrement de l'algue dans la mare 3 a diminué puisqu'il est passé de 100% entre 2009 et 2013 à 50% en 2014. Il est également à noter que la surface en eau libre de chaque mare a diminué de plus de moitié cette année. En 2015, la proportion de Charas sur la mare 1 est stable et a augmenté sur la mare 3. L'espèce est toujours absente de la mare 2. L'évolution différentielle des populations de Charas dans les mares 1 et 2 et dans la mare 3 peut être liée à des phénomènes récurrents d'assecs sur la mare 3. Cette dernière est effectivement soumise à un assèchement estival annuel alors que les deux autres mares sont pérennes. L'assèchement régulier de la mare 3, combiné à l'action mécanique du piétinement bovin, doit contribuer à diminuer l'eutrophisation et par conséquent le niveau trophique du substrat de cette mare. Cette hypothèse peut expliquer la stabilité des Charas, espèce réputée oligotrophe, dans la mare 3.

Parallèlement comme attendu la création des mares a permis le développement d'une végétation caractéristique des vases exondées. Ce type de groupements a commencé à s'installer en 2012, avec l'apparition de *Carex viridula*. Cependant, seul le bord de la mare 1 voit se développer cette espèce encore en 2015. Cette zone n'étant plus clôturée, le piétinement par les vaches a permis de rouvrir le milieu. Le bord de la mare 2 est envahi par des grandes Hélophytes telles le Roseau (Phragmites australis) et la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) et par des saules, ne laissant pas la place à une végétation de vases exondées s'installer. Le bord de la mare 3 est principalement colonisé par des *Charas* accompagnés de quelques joncs, roseaux, menthes, lentilles etc. puis ceinturé par la cariçaie à *Carex acutiformis*.

SUIVIS RÉALISÉS A POSTERIORI:

Plusieurs études sur la végétation aquatique ont été réalisés pour suivre l'évolution des mares et évaluer l'efficacité des actions engagées (cf. partie précédente). Parallèlement, plusieurs suivis faunistiques (odonates et amphibiens) ont été engagées et permis de mettre en avant la présence d'espèces caractéristiques à forte patrimonialité telles que le Leste dryade (Lestes dryas), le Leste verdoyant (Lestes virens) pour ne citer qu'elles.

PROBLÈMES RENCONTRÉS:

Aucun problème relevé lors de la réalisation des travaux.

GESTION PRÉCONISÉE DANS LE FUTUR:

Un entretien de la végétation rivulaire (roselière) ainsi qu'un curage des mares est à prévoir afin d'éviter leur fermeture. Il pourra également envisager un reprofilage des berges si nécessité. Enfin, la pose d'une clôture devra être réaliser aux abords de la mare 3 pour éviter les impacts liés au piétinement des bovins pâturant sur le marais. Les modalités seront développées dans le cahier des charges prévus à cet effet.

Informations complémentaires :

CONTEXTE DU PROJET:

- Maître d'ouvrage : CEN Champagne-Ardenne
- Montant des travaux : -
- Plan de financement :
 - Association 1 : -
 - Commune ABC: -
 - Collectivité Européenne d'Alsace :- -
 - Conseil Régional : -
 - Agence de l'Eau : -
- Propriétaire : Communes d'Aix-Villemaur-Pâlis et Neuville-sur-Vanne et privés
- Gestionnaire: CEN Champagne-Ardenne
- Statut(s) de protection : Site N2000 et APPB

CARACTÉRISTIQUES DE LA MARE:

- Année de création de la mare (si applicable) : 2007
- Régime hydrologique principal : nappe phréatique
- Localisation: Tourbières alcalines
- Dimensions et superficie: 25m²
- Profondeur maximale: 150cm
- Données piézométriques si elles sont connues : NA
- Pédologie : sol alcalin
- Espèce-s protégée-s ciblée-s : cortèges d'amphibiens et flore

DIAGNOSTICS RÉALISÉS AU PRÉALABLE:

- · Diagnostic écologique : Amphibiens, Odonates et floristiques
- Évolution de la mare : -

AUTRES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE:

_

COMMUNICATION SUR LE PROJET:

_

POINTS DE VIGILANCE À PRENDRE EN COMPTE POUR DES PROJETS SIMILAIRES :

Les sols tourbeux étant particulièrement sensibles, un point de vigilance doit être porté afin de minimiser l'impact au sol et nécessite l'emploi de matériel adapté. Par ailleurs, le site étant pâturé, il est également nécessaire limiter l'accès aux mares afin d'éviter les impacts liés aux piétinements et à l'eutrophisation du milieu.

Document édité le : 29/10/2025 Contact du porteur : Julian GAUTIER

Nom et adresse postale de la structure : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-

Ardenne, 9 Rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières-prés-Troyes

E-mail: projet0851faune@cen-champagne-ardenne.org Téléphone: 0325805050

Site internet: https://cen-champagne-ardenne.org/